

# Évaluation périodique des programmes de baccalauréat, de maîtrise et de doctorat en droit

Faculté de droit

*Conseil universitaire du 7 décembre 2021*

## SOMMAIRE DU RAPPORT SYNTHÈSE D'ÉVALUATION

Les programmes de baccalauréat (LL. B.), de maîtrise (LL. M.) et de doctorat (LL. D.) en droit sont rattachés à la Faculté de droit. Le baccalauréat existe depuis la création de la Faculté de droit en 1852 et compte aujourd'hui 99 crédits. La maîtrise a quant à elle été créée en 1969 et compte 45 crédits alors que le doctorat en droit, créé en 1958, est composé de 90 crédits. À la session d'automne 2019, 1 016 personnes étaient inscrites au baccalauréat, 49 à la maîtrise recherche, 93 à la maîtrise professionnelle et 114 au doctorat. Le baccalauréat fait ici l'objet d'une quatrième évaluation périodique, alors qu'il s'agit d'une troisième évaluation pour la maîtrise et le doctorat. La dernière évaluation périodique de ces programmes remonte à 2010 (CU-2010-132).

Les programmes en droit visent à former des juristes compétents et responsables, aptes à répondre de manière créative aux défis posés par l'évolution du droit et de la société. Si le baccalauréat vise la compréhension de la dimension juridique de la vie en société et couvre de nombreux secteurs du droit comme le droit civil, le droit commercial, le droit judiciaire, le droit du travail, le droit des sociétés, le droit fiscal, le droit pénal et le droit public, il accorde également une place importante à la dimension internationale et aux approches critique et comparative du droit. Les programmes de maîtrise et de doctorat permettent d'acquérir une spécialité juridique et une formation avancée en méthodologie du droit; à la maîtrise professionnelle, cette spécialisation couvre plus spécifiquement le droit de l'environnement, le développement durable et la sécurité alimentaire, le droit des affaires, le droit international et transnational, ainsi que les droits fondamentaux.

Pour les besoins de l'évaluation institutionnelle, le Vice-rectorat aux études et aux affaires étudiantes (VREAE) a réalisé, durant l'hiver 2019, des consultations auprès des personnes concernées par les programmes. Les directions des programmes ont déposé les dossiers d'autoévaluation, incluant les résultats des consultations, en novembre 2019. Ces dossiers ont été transmis à deux spécialistes provenant de l'Université d'Ottawa et de l'Université du Luxembourg. Les spécialistes ont effectué une visite à l'Université Laval en décembre 2019 afin de rencontrer diverses personnes intervenant dans les programmes et de rédiger leurs rapports d'évaluation. Par la suite, le Comité institutionnel d'évaluation des programmes (CIEP) s'est réuni pour analyser l'ensemble de la documentation disponible et pour produire le présent rapport synthèse d'évaluation. Afin de porter un jugement sur les programmes, le CIEP s'est référé à la Politique d'évaluation périodique des programmes de formation de l'Université Laval<sup>1</sup>.

Selon les normes d'évaluation établies à partir de la Politique, le CIEP juge que les programmes de baccalauréat, de maîtrise et de doctorat en droit sont pertinents et de qualité. Le CIEP a identifié les principales forces de ces programmes. Il a également formulé des recommandations dans le but de s'assurer que les programmes satisfont pleinement aux normes d'évaluation et fait des suggestions pour les améliorer. Parmi les 18 recommandations émises, 11 touchent spécifiquement le baccalauréat, 4 la maîtrise et le doctorat, et 3 visent tous les programmes présentement évalués. Il a également formulé 7 suggestions. Conformément à la Politique, la doyenne de la Faculté de droit devra proposer, dans un plan d'action, des moyens pour donner suite aux recommandations et aux suggestions.

1. Source :

[https://www.ulaval.ca/fileadmin/Secretaire\\_general/Politiques/Politique\\_d\\_evaluation\\_periodique\\_des\\_programmes\\_de\\_formation\\_de\\_l\\_Universite\\_Laval.pdf](https://www.ulaval.ca/fileadmin/Secretaire_general/Politiques/Politique_d_evaluation_periodique_des_programmes_de_formation_de_l_Universite_Laval.pdf).



## **PRINCIPALES FORCES**

- La compétence et l'expertise diversifiée des enseignantes et des enseignants.
- La proactivité et le dynamisme de la direction de programme du baccalauréat.
- La qualité de l'enseignement relatif aux matières fondamentales du droit au baccalauréat, notamment du droit privé.
- La qualité de l'enseignement et les méthodes pédagogiques employées à la maîtrise et au doctorat.
- La flexibilité du baccalauréat et la fréquence des cours obligatoires.
- La diversité des cours à option au baccalauréat.
- Le Tribunal-école et les cliniques juridiques (fiscale, droit pénal et humanitaire, rédaction législative, entreprises en démarrage) au baccalauréat.
- Les activités d'accueil pour les nouvelles cohortes étudiantes.
- L'internationalisation des programmes de cycles supérieurs (double diplôme, cotutelles, recrutement à l'international).
- La richesse de la Bibliothèque et la qualité des ressources informationnelles.

## **RECOMMANDATIONS**

- R1 Que l'on s'assure que les activités existantes du baccalauréat couvrent les secteurs en émergence dans le domaine.
- R2 Que les enseignantes et les enseignants se concertent afin d'assurer la cohérence de la formation selon une approche-programme, tant au baccalauréat qu'à la maîtrise.
- R3 Que l'on évalue la pertinence des cours et la cohérence des thématiques des cours hors du domaine du savoir au sein du baccalauréat.
- R4 Que l'on diversifie les milieux de stage et que l'on augmente le nombre de places disponibles pour les étudiantes et étudiants du baccalauréat.
- R5 Que l'on intègre davantage de formation axée sur l'apprentissage expérientiel dans les activités du baccalauréat.
- R6 Que l'on s'assure que les activités du baccalauréat permettent de développer les compétences en communication écrite et orale.
- R7 Que l'on s'assure qu'au terme du baccalauréat, les étudiantes et les étudiants ont été initiés aux questions interculturelles et internationales, aux enjeux liés au développement durable et que l'on renforce les dimensions éthiques et déontologiques dans le programme.
- R8 Que l'on s'assure que les activités répondent aux besoins de formation en méthodologie de la recherche dans le domaine.
- R9 Que l'on élimine les disparités en ce qui a trait au contenu et à l'évaluation dans les cours du baccalauréat comportant plusieurs sections.
- R10 Que l'on diversifie les méthodes pédagogiques et les méthodes d'évaluation utilisées dans les activités du baccalauréat.
- R11 Que l'on s'assure que les exigences linguistiques en anglais sont adéquates par rapport au profil de sortie visé et que l'on en informe les étudiantes et les étudiants.
- R12 Que l'on procède à une réflexion sur la structure et la pertinence des majeures au sein de la maîtrise.

- R13 Que l'on informe davantage les étudiantes et les étudiants du baccalauréat sur les professions et employeurs potentiels.
- R14 Que l'on mette à la disposition des étudiantes et des étudiants de la maîtrise et du doctorat un guide d'information incluant des informations liées à l'insertion professionnelle, et ce, dès le début du processus d'admission dans le programme.
- R15 Que l'on mette en place des mesures afin de systématiser l'encadrement des étudiantes et des étudiants à la maîtrise recherche et au doctorat, incluant des comités d'encadrement de thèse.
- R16 Que l'on poursuive les efforts visant à améliorer la diplomation aux études supérieures.

## **SUGGESTIONS**

- S1 Que l'on revoie les acquis reconnus dans le cadre de la passerelle entre le DEC en techniques juridiques et le baccalauréat en droit.
- S2 Que l'on poursuive la réflexion entamée sur le nombre de crédits nécessaires pour permettre l'atteinte des objectifs du baccalauréat.
- S3 Que l'on s'assure que la charge de travail correspond au nombre de crédits attribués aux différentes activités de formation du baccalauréat.
- S4 Que l'on s'assure que l'attribution des places est équitable dans les cours du baccalauréat où le nombre de places est limité.
- S5 Que l'on uniformise et diffuse les critères d'évaluation des examens de doctorat et que l'on s'assure qu'ils sont situés au moment adéquat dans le cheminement des étudiantes et étudiants.
- S6 Que l'on informe les étudiantes et étudiants du baccalauréat des programmes de maîtrise auxquels le programme peut mener.
- S7 Que l'on s'assure de la fréquence de l'offre des cours à option au baccalauréat et que l'on informe suffisamment à l'avance les étudiantes et les étudiants de cette offre de cours.

**Évaluation périodique des programmes de  
Baccalauréat, maîtrise et doctorat en droit**

**PLAN D'ACTION DE LA DOYENNE**  
de la Faculté de droit

soumis au  
vice-recteur aux études et aux affaires étudiantes

24 novembre 2021

## **1. Introduction**

Comme le prévoit la Politique d'évaluation périodique des programmes de formation de l'Université Laval, la doyenne de la Faculté de droit a préparé ce plan d'action afin de donner suite aux recommandations et aux suggestions du rapport du Comité institutionnel d'évaluation des programmes (CIEP) reçu par la Faculté le 8 octobre 2020. Dès lors, il a été convenu de débiter les travaux de réflexion par l'intermédiaire des comités de programme « élargis », c'est-à-dire les deux comités de programmes de la FD (baccalauréat et cycles supérieurs), dont nous avons modifié la composition pour y ajouter deux professeures ou professeurs et deux étudiantes ou étudiants dans chacun d'entre eux. Nous souhaitons ainsi que les quatre principaux secteurs de droit (droit privé, incluant le droit des affaires, droit public, droit pénal et droit international) soient représentés par une professeure ou un professeur. De nombreuses rencontres ont été tenues dans le cadre de ces comités de programmes élargis en plus de consultations sectorielles ou générales entre professeures et professeurs. La mise en place de la révision des programmes constituera une opération d'envergure qui s'étalera sur deux ans, certaines modifications entrant en vigueur à l'automne 2022, d'autres à l'automne 2023.

Par ailleurs, bien que la pandémie ait quelque peu ralenti l'échéancier institutionnel des travaux, elle a aussi constitué une occasion de faire avancer peut-être plus rapidement la réflexion sur certains sujets, notamment quant à l'opportunité pour nos enseignantes et enseignants de revoir et de s'ouvrir à de nouvelles méthodes pédagogiques, quant à la nécessité de diversifier les modalités d'évaluation ou quant au bien-fondé de créer de nouveaux programmes entièrement en ligne. C'est donc en tenant compte de ce contexte général, différent de celui qui existait lors de la rédaction des rapports d'évaluation, que nous appréhendons désormais la phase de la mise en action de la révision de nos différents programmes.

## **2. Présentation de la discipline, du ou des programmes et des perspectives d'avenir**

La Faculté de droit de l'Université Laval a pour mission la formation de juristes et de chercheurs compétents, innovateurs, engagés et sensibles aux enjeux de justice. Le droit conditionne la vie en société et nos programmes cherchent à développer chez nos étudiantes et étudiants l'aptitude à faire un usage diversifié de leurs connaissances juridiques dans un monde caractérisé par le changement. Ils doivent donc acquérir une discipline de l'esprit par l'apprentissage de la méthode, des concepts de base, des principes fondamentaux et des techniques de recherche propres au droit. À cela s'ajoutent la capacité de critiquer les institutions juridiques existantes et le développement d'une sensibilité à l'éthique et à leur rôle d'agent de transformation sociale en tant que juriste.

Le programme de baccalauréat en droit est un programme contingenté qui admet 330 étudiantes et étudiants chaque année (265 en vue de la session d'automne, 65 à la session d'hiver) à partir d'un bassin de plus de 2 000 candidatures. Il prépare l'étudiante et l'étudiant à entrer à l'École du Barreau du Québec pour devenir avocate ou avocat ou à poursuivre des études au deuxième cycle en droit ou en droit notarial. Les perspectives d'avenir sont excellentes en raison de la variété des débouchés accessibles à nos diplômés : pratique privée, emploi dans la fonction publique ou dans une multitude d'organismes liés à l'État, emploi dans les contentieux d'entreprises ou encore tremplin vers une carrière dans le monde des communications, de l'administration, etc. L'obtention d'un diplôme de deuxième cycle est considérée comme un atout dans plusieurs de ces secteurs.

Au premier cycle, le programme de baccalauréat en droit (B-DRT) a été analysé, à l'exclusion du programme de certificat en droit (30 crédits) et de sa sous-composante, le microprogramme en droit (15 crédits). Le baccalauréat intégré en affaires publiques et relations internationales (BIAPRI), où le tiers des cours exigés sont des cours de droit, a fait l'objet d'un processus d'évaluation distinct.

Quant à eux, les programmes de maîtrise et de doctorat permettent d'acquérir une spécialité juridique et une formation avancée en méthodologie du droit. À la session d'automne 2021, 315 personnes sont inscrites dans les programmes de deuxième cycle. Ceux-ci se déclinent selon un modèle quadruple : une maîtrise générale de type recherche (LL.M.), quatre programmes de maîtrise avec essai (LL.M.) (les quatre spécialisations étant le droit de l'environnement, le développement durable et la sécurité alimentaire; le droit des affaires; le droit international et transnational; ainsi que les droits fondamentaux), quatre diplômes d'études supérieures spécialisés (DESS) et huit microprogrammes en droit de 12 crédits. La Faculté offre également une maîtrise professionnelle de 54 crédits en droit notarial. Seuls le programme de maîtrise avec mémoire et les quatre programmes de maîtrise professionnelle ont été évalués.

Enfin, le programme doctoral permet d'approfondir des problèmes juridiques complexes et de développer un esprit critique à l'égard de la discipline. Il vise à former des juristes d'avant-garde, capables d'infléchir les solutions données à des problèmes sociétaux. Fréquenté dans une proportion équivalente d'étudiantes et d'étudiants nationaux et internationaux, son bassin d'environ 120 personnes actives sous-tend un encadrement personnalisé et un suivi constant.

### 3. Actions proposées pour répondre aux recommandations

Les actions proposées [A] pour répondre à chacune des recommandations [R] du CIEP sont les suivantes :

**R1 - Que l'on s'assure que les activités existantes du baccalauréat couvrent les secteurs en émergence dans le domaine.**

#### **A-1.1 : Introduire une formation obligatoire sur les peuples autochtones et le droit**

**Précisions:** Cette action est conforme à une recommandation unanime du Comité (facultaire) *ad hoc* sur l'intégration des étudiantes et étudiants autochtones et le suivi du rapport de la Commission de vérité et réconciliation du Canada.

**Résultats escomptés :** Toutes les étudiantes et tous les étudiants du baccalauréat en droit seront initiés aux droits, aux traditions, à l'histoire et à la culture des peuples autochtones. Les étudiantes et les étudiants seront incités à suivre ce cours dès la première année de leur formation en droit.

#### **A-1.2 : Intégrer l'étude de l'interaction entre le droit et les nouvelles technologies dans le contenu de certains cours**

**Précisions :** Au moyen de rencontres sectorielles, nous réfléchirons aux manières possibles de développer l'esprit critique des étudiantes et des étudiants à l'égard des technologies, de leur enseigner un vocabulaire technologique de base et de les initier à l'interdisciplinarité. Par ailleurs, il faudra voir également comment il est possible d'intégrer l'étude de concepts liés aux technologies émergentes, tels l'intelligence artificielle, le processus décisionnel algorithmique ou encore la monnaie numérique dans les cours Droit des biens, Obligations I : Contrat, Obligations II : Responsabilité civile, Droit de la concurrence,

Droit de la consommation ou même Droit constitutionnel et Droit international public général.

**Résultats escomptés** : L'objectif est de « moderniser » le contenu de certains cours, touchés particulièrement par les nouvelles technologies et d'accentuer une approche-programme du B-DRT, où des thèmes émergents peuvent être traités dans des cours ayant en apparence peu de liens entre eux.

#### **A-1.3 : Introduire un nouveau cours optionnel multicycle *Droit et chaînes de blocs***

**Précisions** : Dans le cadre d'un nouveau microprogramme de deuxième cycle en administration des affaires, intitulé « Chaînes de blocs pour les gestionnaires » et relevant de la FSA, un cours obligatoire *Droit et chaînes de blocs* fera partie de la structure du programme. Nous ouvrirons ce cours siglé DRT à nos étudiantes et étudiants du baccalauréat et à ceux de la maîtrise en droit des affaires (cours multicycle).

**Résultats escomptés** : L'objectif est de rendre accessible à nos étudiantes et étudiants en droit l'étude de la chaîne de blocs, une nouvelle technologie en plein essor introduisant une approche innovante pour gérer et échanger les données au sein et entre les organisations.

#### **A-1.4 : Introduire un nouveau cours optionnel sur le droit et les politiques de santé**

**Précisions** : Afin de rendre compte des nombreux enjeux juridiques et politiques liés au secteur de la santé et de répondre à une demande formelle d'un nouveau comité étudiant sur le droit de la santé, un cours optionnel sur ce thème sera introduit. D'ailleurs, toutes les facultés de droit au Québec offrent au moins un cours optionnel en droit de la santé dans leur programme de baccalauréat.

**Résultats escomptés** : Les étudiantes et étudiants du baccalauréat auront une occasion supplémentaire de choisir une activité d'apprentissage d'intégration, ce nouveau cours faisant la jonction entre plusieurs domaines juridiques. De plus, ils seront confrontés à l'étude et l'analyse de plusieurs enjeux éthiques et juridiques d'actualité en droit de la santé, tels que l'aide médicale à mourir, le droit et les enjeux de santé publique (crises sanitaires), l'accès aux soins et la priorisation des patients, l'allocation des ressources, la gestion des établissements de santé pour les aînés, etc.

### **R2 - Que les enseignantes et les enseignants se concertent afin d'assurer la cohérence de la formation selon une approche-programme, tant au baccalauréat qu'à la maîtrise.**

#### **A-2.1 Tenir des rencontres de programme avec les professeures et professeurs enseignant au baccalauréat**

**Précisions** : Les objectifs seront d'établir un profil de sortie des étudiantes et étudiants, c'est-à-dire les finalités du programme, réviser les objectifs généraux en concertation, décrire le projet de formation global et revoir au besoin les activités qui contribueront à l'atteinte des objectifs.

**Résultats escomptés** : Introduire une plus grande cohérence entre les activités liées au programme, développer une vision commune entre les professeures et professeurs du programme, créer une meilleure relation entre les objectifs du programme et favoriser une meilleure intégration des apprentissages par les étudiantes et étudiants.

#### **A-2.2 : Prévoir une semaine intensive du cours *L'Univers du droit*, avant le début de chaque session**



**Précisions** : Après un projet-pilote lors des sessions A-2020 et A-2021, consistant à donner une partie du cours *L'Univers du droit* (qui sera réintitulé *Introduction au droit*) de manière intensive avant la première semaine de cours, ce projet sera pérennisé.

**Résultats escomptés** : Cet enseignement des notions introductives de base en mode intensif d'une grande partie du cours *Introduction au droit* favorise l'apprentissage des étudiantes et étudiants et force les enseignantes et les enseignants à se concerter afin de ne pas dupliquer certaines notions.

### **A-2.3 : Organiser des rencontres sectorielles de concertation entre les enseignantes et les enseignants du baccalauréat**

**Précisions** : Des travaux de réflexion entre les enseignantes et les enseignants des différents secteurs (droit public, droit privé, etc.) et sous-secteurs (droit constitutionnel et administratif, droit des affaires, droit des personnes et de la famille, etc.) du programme seront tenus afin de se pencher en profondeur sur le contenu des différents cours. De manière sporadique, des consultations auprès de praticiens du droit pourraient être réalisées.

**Résultats escomptés** : Rattacher le contenu et les objectifs de chacun des cours aux objectifs généraux et aux finalités du programme et s'assurer d'éviter les redondances entre les cours. Cet exercice rendra également la formation plus cohérente et plus en adéquation avec les besoins du milieu de la pratique.

## **R3 - Que l'on évalue la pertinence des cours et la cohérence des thématiques des cours hors du domaine du savoir au sein du baccalauréat.**

### **A-3.1 : Revoir l'offre de cours hors discipline offerts aux étudiantes et étudiants en droit**

**Précisions** : Sous réserve de modifications institutionnelles possiblement à venir liées à la formation complémentaire, une liste indicative des cours hors discipline (HD) les plus intéressants, dans l'optique de leur complémentarité avec des études en droit, sera réactivée, mise à jour et publicisée auprès des étudiantes et étudiants. De plus, la direction de programme examinera la possibilité de restreindre l'accès à certains cours HD n'ayant aucun lien avec notre programme.

**Résultats escomptés** : Une meilleure utilisation des cours hors discipline par les étudiantes et étudiants, afin de mieux atteindre l'objectif d'une ouverture à d'autres domaines du savoir.

## **R4 - Que l'on diversifie les milieux de stage et que l'on augmente le nombre de places disponibles pour les étudiantes et étudiants du baccalauréat.**

### **A-4.1 : Établir des liens de collaboration forts avec des personnes clés de la fonction publique québécoise (gouvernement, sociétés d'État et organismes publics) pour développer une offre de stages intéressante**

**Précisions** : Des démarches entre la directrice générale des contentieux du Procureur général du Québec, l'avocat responsable du dossier de la promotion des carrières au sein du sous-ministériat des affaires juridiques du ministère de la Justice du Québec et la Faculté ont porté fruit. En effet, depuis la session A-2021, plusieurs stages au sein de la fonction publique québécoise ont été ajoutés dans le bassin des stages disponibles pour les étudiantes et étudiants. De plus, des approches seront faites auprès de différents organismes publics ou sociétés d'État possédant un contentieux à Québec, tels la SAAQ, la CNESST, la

RAMQ ou l'AMF, afin de bonifier encore davantage l'offre de stages au sein de la fonction publique. Nous ferons appel à la conseillère en emploi pour la Faculté de droit pour nous aider à établir ces liens. Enfin, si le nombre de nos étudiantes et étudiants ne permet pas de rendre obligatoire l'inscription de chacun d'eux à un stage, une réflexion sera entamée sur la possibilité de créer un profil de stage coopératif, qui pourrait être offert à des étudiantes et étudiants sélectionnés.

**Résultats escomptés** : L'objectif ici est de positionner la Faculté de droit de l'Université Laval comme étant la faculté de droit au Québec formant les meilleurs juristes de l'État et, par le fait même, de s'inscrire dans une mouvance d'insertion professionnelle menant à d'autres types de carrières que la pratique privée.

## **R5 - Que l'on intègre davantage de formation axée sur l'apprentissage expérientiel dans les activités du baccalauréat.**

### **A-5.1 : Réintituler la règle de cheminement 3 *Formation pratique et à l'expression juridique* et exiger 6 crédits (sur une possibilité de 15)**

**Précisions** : Dans la structure de programme actuelle, tous les cours liés à la formation pratique se retrouvent dans la règle 4 (autres cours optionnels) incluant de très nombreux cours thématiques et n'exige que 3 crédits (sur une possibilité de 27), si bien que les étudiantes et étudiants du baccalauréat peuvent diplômé sans n'avoir fait aucun cours axé sur la formation pratique (stages dans différents milieux, cours de type tribunal-école, cliniques juridiques ou programme de pages à l'Assemblée nationale du Québec).

**Résultats escomptés** : En créant une règle axée expressément sur la formation pratique et l'expression juridique (huit cours sur cette dernière sont déjà prévus dans cette règle, notamment des séminaires, les cours tribunal-école, des concours de plaidoirie, etc.), les étudiantes et étudiants seront beaucoup plus sensibilisés à l'importance de la formation pratique et auront surtout davantage d'opportunités pour développer cette compétence, particulièrement avec la bonification de l'offre de stages au sein de la fonction publique (voir A-4.1).

### **A-5.2 : Créer deux nouveaux cours *Tribunal-école***

**Précisions** : Aux cours Tribunal-école en droit civil (existant depuis très longtemps) et Tribunal-école en droit pénal (créé en 2020) ainsi qu'aux nombreuses possibilités de concours de plaidoirie en différents domaines, s'ajouteront deux nouveaux cours à option *Tribunal-école*, l'un en droit administratif et l'autre en droit du travail.

**Résultats escomptés** : Ces nouveaux cours de type expérientiel permettront également de mieux faire connaître le travail des avocats de la fonction publique au sens large et ainsi offrir davantage d'options de carrière à nos étudiantes et étudiants. Également, il sera inclus, dans le cadre de ces cours, une phase de médiation, reflet de la pratique du droit.

### **A-5.3 : Créer de nouvelles cliniques juridiques universitaires dans la foulée du Projet de loi 75 intitulé *Loi visant à améliorer l'accessibilité et l'efficacité de la justice, notamment pour répondre à des conséquences de la pandémie de la COVID-19***

**Précisions** : Dans la foulée de la *Loi visant à améliorer l'accessibilité et l'efficacité de la justice, notamment pour répondre à des conséquences de la pandémie de la COVID-19*, adoptée et sanctionnée en décembre 2020, la Faculté souhaite modifier les cliniques juridiques existantes et en développer de nouvelles,

regroupant des étudiantes et étudiants de tous les cycles, des professeurs-chercheurs et des praticiens du droit travaillant à la résolution de problèmes concrets soumis par des citoyens, des organismes, des OBNL, etc.

**Résultats escomptés :** En plus de favoriser un meilleur accès à la justice pour la société civile, ces cliniques créditées comme des cours (dans la nouvelle règle 3) permettront aux étudiantes et étudiants de bénéficier d'un véritable apprentissage expérientiel au cours de leurs études de baccalauréat, en allant plus loin que les strictes informations juridiques qu'ils étaient autorisés à donner avant l'adoption de cette loi. De plus, en travaillant obligatoirement sous la supervision étroite et la responsabilité d'un avocat en exercice ou d'un notaire, ils seront à même d'observer les meilleures pratiques à adopter en matière d'éthique et de déontologie professionnelles.

#### **A-5.4 : Former un comité de professeures et professeurs afin de créer d'autres opportunités d'apprentissage expérientiel**

**Précisions :** Quelques collègues, ayant formulé des commentaires par écrit aux membres du comité de programme élargi, ont manifesté la volonté de participer à la création ou la mise sur pied d'ateliers pratiques ou de nouvelles activités d'intégration, notamment dans le domaine du droit des affaires, par exemple des séminaires pratiques axés sur la négociation et la conclusion d'une transaction. Nous formerons un comité de professeures et professeurs intéressés à mettre en commun leurs idées et mousser encore les occasions d'apprentissage par l'expérience.

**Résultats escomptés :** Une meilleure connaissance pour nos étudiantes et étudiants des réalités de la pratique, où les dossiers judiciarisés font de plus en plus place à des modes de règlement amiable des différends.

#### **A-5.5 : Mieux tirer profit de nos liens de collaboration avec des cabinets de pratique privée (notaires et avocats)**

**Précisions :** Afin d'asseoir leur crédibilité et leur sérieux auprès de nos étudiantes et étudiants, qu'ils pourraient souhaiter plus tard recruter comme étudiants et/ou stagiaires, de plus en plus de cabinets d'avocats approchent les professeures et professeurs afin de leur offrir d'enrichir leur enseignement par l'animation d'ateliers de formation intensive. Lors de ces ateliers, facultatifs et complémentaires aux séances de cours, les étudiantes et étudiants reçoivent un enseignement technique de la part de professeurs et de praticiens, assistent à des démonstrations et mettent en pratique ces enseignements. Nous réfléchissons à organiser ce genre de camp de formation non seulement avec des avocats, mais aussi des notaires, par exemple à partir d'un dossier de règlement d'une succession qui met en jeu des notions de droit civil et de droit fiscal.

**Résultats escomptés :** À la fin de ce genre d'ateliers intensifs, les étudiantes et étudiants auront développé leurs connaissances et leurs compétences pratiques, par exemple en matière d'interrogatoires, de négociation ou de plaidoirie. Ils pourront appliquer leurs connaissances théoriques dans un contexte concret. Un premier projet-pilote a été organisé pour la session d'automne 2021, dans le domaine de la responsabilité civile.

#### **A-5.6 : Créer un cours intitulé *Stage d'été axé sur la carrière II***

**Précisions:** Un seul cours de ce type existe, à l'heure actuelle (DRT-2219). Or, si notre offre dans le secteur public et parapublic est appelée à croître de manière importante, les bureaux de pratique privée (surtout les petits bureaux) sont peu visés par notre offre de stages. Il serait souhaitable de dédoubler l'offre de ce cours, afin qu'une étudiante ou un étudiant puisse y avoir droit deux étés pendant la durée de son programme.

**Résultats escomptés :** Les étudiantes et étudiants dont le plan de carrière n'est pas établi (ils sont nombreux) auront la chance de tenter deux expériences de travail distinctes, dans deux milieux différents, sous la supervision d'avocats ou de notaires. Ils seront ainsi mieux préparés à faire un choix éclairé pour leur année de formation professionnelle.

**R6 - Que l'on s'assure que les activités du baccalauréat permettent de développer les compétences en communication écrite et orale.**

#### **A-6.1 : Scinder le cours obligatoire DRT-1008 *Documentation juridique et rédaction d'une note de recherche* en deux afin d'y affecter expressément une partie sur la rédaction juridique**

**Précisions:** Afin de s'assurer que les étudiantes et étudiants suivent un cours obligatoire portant sur la rédaction juridique en général et que cette compétence soit enseignée en profondeur dans un cours distinct, le cours actuel DRT-1008 *Documentation juridique et rédaction d'une note de recherche* (3 crédits) sera scindé en deux cours. Le premier (1 crédit, voir A-8.2) s'intitulera *Recherche documentaire en droit* et comportera des séances en classe avec l'enseignante ou l'enseignant et des séances de formation pratique en bibliothèque ou en ligne. Le second (2 crédits), *Rédaction juridique*, comportera des séances d'enseignement en classe, des rencontres d'encadrement, la remise de petits travaux écrits ainsi qu'une dissertation individuelle de plus grande ampleur.

**Résultats escomptés :** Contrairement à l'enseignement de la rédaction juridique qui se faisait dans le cours DRT-1008, le nouveau cours ne portera pas uniquement sur la réalisation et la correction d'une note de recherche, mais plutôt sur le processus de rédaction proprement dit. Il initiera par ailleurs les étudiantes et étudiants à la rédaction de nombreux types d'écrits juridiques, universitaires (dissertation ou analyse de décision, par ex.) ou professionnels (note de recherche ou avis juridique, par ex.). Il abordera également les principes généraux de la rédaction juridique ainsi que les rapports entre langage courant et langage juridique. Ne portant que sur la rédaction et le faisant de manière globale, ce cours développera les aptitudes de base des étudiantes et étudiants en rédaction juridique. A-6.3 : Créer un nouveau cours optionnel sur la rédaction juridique avancée

#### **A-6.2 Réfléchir à l'ajout d'un crédit obligatoire pour développer la compétence orale des étudiantes et étudiants**

**Précisions :** Bien que cette action soit nécessaire, elle a été moins concrètement abordée dans le cadre des travaux du comité de programme élargi du baccalauréat. Le comité de programme du baccalauréat se penchera sur les moyens d'inclure une formation dans le programme visant à développer la compétence orale.

**Résultats escomptés :** Que ce soit pour présenter oralement les résultats d'une recherche ou apprendre les rudiments des techniques de plaidoirie ou de négociation, les futures et futurs juristes seront mieux outillés dans le cadre de leur pratique professionnelle.

### **A-6.3 : Créer un nouveau cours optionnel sur la rédaction juridique avancée**

**Précisions** : Ce cours sera intégré dans la nouvelle règle 3 qui s'intitulera *Formation pratique et à l'expression juridique* (voir A-5.1) et englobera l'étude approfondie des règles de rédaction de différents textes normatifs ainsi que le développement d'habiletés de rédaction de textes juridiques de différentes natures tels qu'une opinion juridique, un texte législatif ou réglementaire, un contrat et un acte juridique.

**Résultats escomptés** : Ce nouveau cours optionnel donnera l'opportunité aux étudiantes et étudiants qui le désirent de raffiner et d'approfondir les apprentissages qu'ils auront acquis dans le cours obligatoire portant sur la rédaction juridique. De plus, le fait que la nouvelle règle 3 exigera dorénavant 6 crédits pour être remplie est susceptible de favoriser l'intérêt des étudiantes et étudiants pour ce cours.

**R7 - Que l'on s'assure qu'au terme du baccalauréat, les étudiantes et les étudiants ont été initiés aux questions interculturelles et internationales, aux enjeux liés au développement durable et que l'on renforce les dimensions éthiques et déontologiques dans le programme.**

Précisions sur la question d'initier les étudiantes et les étudiants aux **questions internationales** : Sur cet aspect précis, le programme de baccalauréat nous semble en adéquation avec la recommandation, étant donné la présence d'un cours obligatoire de trois crédits portant spécifiquement sur le droit international public.

#### **A-7.1 Introduire une formation obligatoire sur les peuples autochtones et le droit (questions interculturelles)**

**Précisions** : Il s'agit exactement de la même action qu'en A-1.1. En effet, cette action répondra également à la recommandation 7 concernant particulièrement le fait d'initier les étudiantes et étudiants aux questions interculturelles.

**Résultats escomptés** : Toutes les étudiantes et tous les étudiants du baccalauréat en droit seront initiés aux droits, aux traditions, à l'histoire et aux différentes cultures des peuples autochtones.

#### **A-7.2 Modifier le contenu du cours DRT-1000 *L'Univers du droit* (dimensions éthiques et déontologiques)**

**Précisions** : Tel qu'il sera davantage étayé en A-8.2, ce cours obligatoire d'introduction au droit se verra accorder un crédit sur 3 portant sur l'étude de la culture juridique préconisée par le nouveau Code de procédure civile entré en vigueur en 2016, particulièrement concernant les modes alternatifs de règlement des conflits. Cette action verra à renforcer les dimensions éthiques et déontologiques dans le programme.

**Résultats escomptés** : Cette partie du cours sera l'occasion de présenter aux étudiantes et étudiants, au tout début de leur programme de baccalauréat, le rôle que l'on attend aujourd'hui des juristes dans un État de droit, comme acteurs clés de la solution à un litige plutôt que comme acteurs d'un débat forcément contradictoire et judiciaire. Cet ajout servira donc à initier les étudiantes et étudiants au *savoir-être* du juriste ou de la juriste dans la société d'aujourd'hui et à déboulonner certains mythes autour de la profession.

### **A-7.3 Cibler des cours obligatoires pour initier les étudiantes et étudiants aux enjeux liés au développement durable**

**Précisions :** Cet exercice sera à faire en comité de programme. Le baccalauréat contient des cours optionnels liés au droit de l'environnement ou à l'aménagement durable du territoire, mais aucun qui n'est obligatoire. Il faudra donc voir à intégrer, de manière transversale et si possible dans les cours obligatoires, des aspects liés au développement durable.

### **A-7.4 : Améliorer la visibilité et la récurrence des cours abordant des dimensions éthiques et déontologiques**

**Précisions :** Les dimensions éthiques et déontologiques sont abordées dans un cours de la règle 2 de notre programme (DRT-2108 *Éthique et déontologie de la pratique du droit*) ainsi que dans un cours de la règle 4 (DRT-2650 *Droit professionnel*). Il faut s'assurer que ces cours soient offerts au minimum une fois par année chacun. Par ailleurs, d'autres cours portant sur la procédure civile et le règlement des différends doivent traiter de ces aspects.

**Résultats escomptés :** Un enseignement de l'éthique et de la déontologie qui ne soit pas simplement l'apanage d'un seul cours mais d'un ensemble de matières où ces enjeux se posent dans la pratique. Le développement des cliniques juridiques universitaires constituera également une belle occasion de sensibiliser les étudiantes et étudiants aux aspects éthiques de la pratique du droit.

## **R8 - Que l'on s'assure que les activités répondent aux besoins de formation en méthodologie de la recherche dans le domaine.**

### **Baccalauréat**

#### **A-8.1 : Scinder le cours obligatoire DRT-1008 *Documentation juridique et rédaction d'une note de recherche* en deux afin d'y affecter expressément une partie sur la recherche documentaire en droit**

**Précisions :** Tel que mentionné sous A-6.1, ce cours provient de la scission (en deux) de l'actuel cours DRT-1008. Ce nouveau cours (1 crédit) portant strictement sur la recherche documentaire sera principalement enseigné par les bibliothécaires, mais sera sous la responsabilité d'une professeure ou d'un professeur qui enseignera les étapes de la recherche juridique et l'évaluation de la pertinence et de la fiabilité des sources repérées.

**Résultats escomptés :** Dans ce cours entièrement dédié à la recherche documentaire, les étudiantes et étudiants développeront au mieux les connaissances, les compétences et les habiletés que requiert la maîtrise des instruments de base de la recherche documentaire et des technologies numériques pertinentes.

#### **A-8.2 : Modifier le contenu du cours DRT-1000 *L'Univers du droit***

**Précisions :** Il a été relevé dans les différents rapports que plusieurs éléments du cours DRT-1000 faisaient double emploi avec d'autres cours obligatoires ou que des notions et concepts complexes que l'on y aborde devraient plutôt être vus plus tardivement dans le programme de baccalauréat en droit. Il est donc proposé de revoir le contenu de ce cours et de le recentrer (1) sur les notions et les concepts de base, visant à préparer au mieux les nouvelles étudiantes et nouveaux étudiants en droit à l'appréhension des

premières matières de leur cheminement de programme (2) à les introduire au raisonnement juridique ainsi qu'aux (3) modes privés de prévention et de règlement des différends.

**Résultats escomptés** : Cette restructuration du cours *L'univers du droit* et la révision de son contenu contribueront à assurer l'acquisition des connaissances de base et des compétences nécessaires au travail de juriste.

#### **A-8.3 : Créer un nouveau cours obligatoire sur l'interprétation juridique**

**Précisions** : Ce nouveau cours obligatoire (2 crédits) portera sur l'interprétation des lois, des contrats et des traités. Plus particulièrement, le cours portera sur les différentes conceptions de la loi, les styles législatifs et le rôle de l'interprétation, les méthodes et autres procédés d'interprétation des textes législatifs, l'interprétation des contrats et des actes juridiques unilatéraux, l'interprétation en droit international, le bilinguisme législatif et l'effet de la loi dans le temps.

**Résultats escomptés** : Ce nouveau cours obligatoire, existant et comptant pour 3 crédits dans les autres facultés de droit, donnera une réelle plus-value à la formation des étudiantes et étudiants de notre baccalauréat en droit. De plus, en incluant l'interprétation des contrats et des traités, il pourrait permettre d'alléger le contenu de certains autres cours obligatoires. Enfin, placé à la quatrième session, ce cours devient une excellente occasion d'intégration des connaissances.

#### **A-8.4 : Réfléchir à la création d'un nouveau cours obligatoire sur les fondements du droit**

**Précisions** : Bien que fondamentales pour bien comprendre le phénomène juridique, des notions liées à cette matière étaient vues trop tôt dans le cheminement des étudiantes et étudiants (*cours L'Univers du droit*) et de manière incomplète. Un nouveau cours portant sur les fondements du droit et introduisant les étudiantes et étudiants aux différentes traditions et systèmes juridiques formant les droits québécois et canadien ainsi qu'aux divers courants théoriques (par ex., le pluralisme juridique, les approches critiques, le positivisme juridique, le jusnaturalisme et les théories sociologiques), pourrait être introduit dans la structure du programme.

**Résultats escomptés** : Former plus solidement les futurs juristes en les ouvrant à une conception plus large et globale du droit, de manière à ancrer l'étude des différents champs du droit, dans des assises théoriques. Cet ajout fera en sorte de diminuer l'écart dont notre programme faisait preuve quant à l'étude des fondements du droit par rapport aux autres facultés de droit civil.

### **Cycles supérieurs**

#### **A-8.5 : Formuler une proposition de refonte de ces cours**

**Précisions** : Cette action est réalisée. Un comité de six (6) professeures et professeurs s'est réuni à plusieurs reprises afin de proposer diverses modifications aux cours actuels : Méthodologie de l'essai (maîtrise professionnelle avec essai), Méthodologie avancée en droit (maîtrise avec mémoire et doctorat) et Épistémologie juridique (doctorat). Un nouveau cours de doctorat portant sur la culture juridique québécoise et canadienne a également été proposé. Sauf pour l'ajout de ce cours, à propos duquel le consensus est moins clair, la proposition de refonte formulée par le comité de réflexion a été très bien reçue par le comité de programme élargi (consultatif) et l'ensemble des professeures et professeurs.

**Résultats escomptés :** Pour tous les programmes, la formation sur les sources du droit (recherche, gestion, évaluation et citation des sources, etc.) sera extraite des cours de méthodologie, de manière à alléger ces cours et à mieux arrimer l'enseignement de ces notions avec des ressources bibliothécaires. Par ailleurs, pour la maîtrise professionnelle, l'enseignement de la méthodologie sera revu, de manière à le rendre plus pratique, concret et axé vers la rédaction d'un écrit terminal. Pour la maîtrise recherche et le doctorat, une approche sur mesure sera adoptée. En plus de la formation méthodologique de base offerte à toutes les étudiantes et à tous les étudiants, certaines approches méthodologiques ou notions plus spécifiques seront enseignées dans le cadre de courtes formations (1 cr.) auxquelles les étudiantes et étudiants pourront s'inscrire en fonction de leur sujet de recherche et de leurs intérêts sur le plan méthodologique. Des formations portant spécifiquement sur l'approche empirique, l'analyse historique, l'analyse féministe ou encore l'analyse comparée seront ainsi proposées, faisant en sorte de particulariser la formation méthodologique de chacune des étudiantes et de chacun des étudiants.

**R9 - Que l'on élimine les disparités en ce qui a trait au contenu et à l'évaluation dans les cours du baccalauréat comportant plusieurs sections.**

**A-9.1 : Favoriser le partage par les enseignantes et les enseignants de plusieurs sections du même cours de leurs plans de cours et de leurs modalités d'évaluation**

**Précisions:** Les 17 cours obligatoires de la formation en droit sont donnés à raison de plusieurs sections de cours chaque année, généralement quatre ou cinq. La présence de chargés de cours et l'engagement de professeurs et professeuses à différentes époques ont pu contribuer à faire perdre de vue la concertation qui est nécessaire afin d'assurer un enseignement reposant sur les mêmes bases. Il est prévu de rendre disponibles les plans de cours à toutes les enseignantes et tous les enseignants du même cours, de mieux encadrer les chargés de cours à travers la désignation de responsables pédagogiques et de leur permettre d'échanger sur les meilleures pratiques concernant les évaluations. La direction de la Faculté compte également sensibiliser les enseignantes et les enseignants à respecter des corridors d'évaluation, afin d'éviter de trop grandes disparités entre les moyennes de cours dispensés à plusieurs sections.

**Résultats escomptés :** Réduire les disparités entre les sections d'un même cours et améliorer la cohésion de notre programme, tout en assurant une meilleure équité entre les étudiantes et étudiants.

**R10 - Que l'on diversifie les méthodes pédagogiques et les méthodes d'évaluation utilisées dans les activités du baccalauréat.**

**A-10.1 : Proposer des modalités pédagogiques diversifiées par l'entremise d'un portail pédagogique pour tous les enseignantes et les enseignants de la Faculté**

**Précisions:** Avec l'aide d'une conseillère pédagogique du Centre de soutien en technologies de l'information et de la pédagogie (CSTIP), la Faculté s'est dotée en janvier 2021 d'un nouveau Portail pédagogique disponible pour l'ensemble des enseignantes et des enseignants. On y retrouve de nombreuses ressources et de multiples outils, tutoriels, guides, trucs ou suggestions pour aider et soutenir les enseignantes et enseignants dans le développement d'un cours ou pour y intégrer des pratiques ludiques (comme le vote interactif) ou encore pour concevoir de nouveaux outils d'évaluation des apprentissages multiples et diversifiés. Sur ce portail, le forum de discussion est plutôt actif et les enseignantes et enseignants discutent de la diversité de leurs méthodes pédagogiques et des outils d'évaluation des apprentissages.



**Résultats escomptés** : Valoriser la diversité des modalités pédagogiques et soutenir les enseignantes et les enseignants en cette matière, mais aussi leur offrir un endroit où partager leurs bons ou moins coups en matière d'enseignement ou d'évaluation, échanger sur les bonnes pratiques, etc., en particulier sur l'espace *Forum de discussion*.

#### **A-10.2 Poursuivre la tenue des demi-journées annuelles de l'enseignement**

**Précisions** : Cette activité se tient une fois par année et concerne un thème en particulier autour duquel les enseignantes et enseignants échangent. De concert avec une conseillère ou un conseiller du CSTIP, la diversification des méthodes pédagogiques et d'évaluation sera abordée prochainement.

**Résultats escomptés** : À la Faculté, le moule des deux examens est difficile à briser, bien que la pandémie ait eu des conséquences positives à ce niveau. Le fait d'ouvrir une discussion et un partage de méthodes entre collègues, conseillés par une ou technopédagogue du CSTIP devrait être très bénéfique.

### **R11 - Que l'on s'assure que les exigences linguistiques en anglais sont adéquates par rapport au profil de sortie visé et que l'on en informe les étudiantes et les étudiants**

#### **A-11.1 : S'assurer d'introduire la lecture de textes en anglais dans certains cours**

**Précisions**: Dès leur arrivée à la Faculté, les étudiantes et étudiants sont invités à passer immédiatement leur test et ce message est répété lors des rencontres annuelles de nature pédagogique organisées par la direction de programme. Même si les évaluations de cours doivent continuer d'être rédigées en français et que les échanges en classe doivent se faire dans cette langue, il est possible d'introduire la lecture de jugements et de courts textes juridiques en anglais, pendant les premières années de formation. Les arrêts de la Cour suprême du Canada rendus avant 1969 en fournissent de nombreux exemples. De plus, la disponibilité des textes de loi dans les deux langues officielles peut être l'occasion de se livrer à un exercice d'interprétation des textes, à partir d'une comparaison entre les deux versions. Enfin, la concentration de common law mise sur pied en 2017 prévoit chaque été un cours donné en anglais par un professeur d'une université anglo-canadienne, parmi un bassin potentiel de quatre cours.

**Résultats escomptés** : Développer les compétences pour la lecture de textes en anglais et permettre à toute étudiante et tout étudiant qui le désire de développer ses aptitudes en ce domaine, à travers la concentration de common law.

### **R12 - Que l'on procède à une réflexion sur la structure et la pertinence des majeures au sein de la maîtrise.**

#### **A-12.1 : Procéder à une réflexion sur les champs de spécialisation de nos programmes de maîtrise dans le cadre du comité de programme élargi et plus globalement avec les professeures et professeurs**

**Précisions** : Cette action est réalisée. Lors de rencontres avec le comité de programme élargi et de deux consultations auprès des professeures et professeurs portant sur la maîtrise professionnelle avec essai, un consensus autour de la pertinence des champs de spécialisation de nos programmes de maîtrise s'est dégagé. Ces spécialités sont : (1) droit international et transnational (2) droit de l'environnement, développement durable et sécurité alimentaire (3) droit des affaires et (4) droits fondamentaux.

### **A-12.2 : Regrouper les quatre majeures de la maîtrise professionnelle en une seule avec des concentrations**

**Précisions** : La Faculté procédera à l'abolition des quatre (4) majeures de la maîtrise professionnelle en droit pour n'en créer qu'une seule générale avec des concentrations.

**Résultats escomptés** : L'objectif ultime est d'acquérir plus de marge de manœuvre et de souplesse avec des concentrations (les quatre mêmes pour l'instant) plutôt qu'avec quatre (4) majeures distinctes. En effet, cette action facilitera la création de nouvelles concentrations ou encore le retrait d'autres, en fonction de l'évolution du droit, de la demande des étudiantes et étudiants ou de l'embauche de professeurs ou professeuses ayant des champs d'expertise particuliers. Par ailleurs, il sera possible de suivre la maîtrise sans concentration afin de répondre à une demande documentée provenant d'étudiantes et d'étudiants intéressés de faire une maîtrise professionnelle (plutôt que recherche), mais souhaitant choisir eux-mêmes les cours suivis ou alors désirant débiter leur parcours librement pour finir par choisir une concentration, après avoir suivi quelques cours et avoir ciblé leurs intérêts.

### **A-12.3 : Revoir et élaguer l'offre de cours actuellement prévue dans la règle 1 des majeures lors de la création des concentrations**

**Précisions**: Un problème important ayant été soulevé par plusieurs étudiantes et étudiants est que l'offre de cours présentée dans la règle 1, dans laquelle ils doivent faire 21 à 27 crédits, est trop vaste et constituée, en partie, de cours très peu liés au champ de spécialisation choisi. Avec les impératifs de la mise à l'horaire effective des cours, ces étudiantes et étudiants se retrouvent parfois, en fin de parcours, à n'avoir pas pu suivre les cours réellement souhaités.

**Résultats escomptés** : En faisant un élagage dans l'offre de cours, en la resserrant autour de cours plus étroitement liés à la concentration (qui sera de 18 ou 21 crédits) et en s'assurant d'une mise à l'horaire conséquente de ces cours, les étudiantes et étudiants recevront une formation encore plus spécialisée et conforme à leurs attentes.

## **R13 - Que l'on informe davantage les étudiantes et les étudiants du baccalauréat sur les professions et employeurs potentiels.**

### **A-13.1 : Poursuivre les démarches proactives de la conseillère en emploi du SDP**

**Précisions** : Depuis quelques années, nous bénéficions des services d'une conseillère en emploi du Service de développement professionnel (SDP) UL très dynamique et dédiée. En plus de travailler annuellement, de concert avec l'association étudiante, à la confection et l'amélioration du *Guide carrière en droit* et de rencontrer individuellement des centaines d'étudiantes et d'étudiants afin de les aider à construire leur CV ou à les orienter vers un type de carrière ou un autre, celle-ci organise de nombreuses conférences sur les professions et employeurs potentiels.

### **A-13.2 : Multiplier et diversifier les occasions de rencontres entre les étudiantes et les étudiants et les divers milieux de pratique**

**Précisions**: À l'automne 2021, une première édition d'une activité inédite intitulée *Démystifier la pratique en cabinet privé – la réalité du milieu*, s'est tenue à la Faculté (en mode comodal), réunissant les associés

directeurs de seize (16) cabinets privés. L'objectif de cet événement très dynamique, auquel ont assisté près de 200 étudiantes et étudiants, était précisément d'informer les étudiantes et étudiants sur les réalités de la pratique en cabinet privé et des différents champs de pratique. Ce fut un succès sur toute la ligne. Nous comptons pérenniser cette activité et l'ouvrir à d'autres types de milieux de pratique, comme celle dans la fonction publique.

**Résultats escomptés :** Mieux préparer les étudiantes et les étudiants à leur insertion professionnelle.

**R14 - Que l'on mette à la disposition des étudiantes et des étudiants de la maîtrise et du doctorat un guide d'information incluant des informations liées à l'insertion professionnelle, et ce, dès le début du processus d'admission dans le programme.**

#### **A-14.1 : Terminer la création du Portail des études supérieures en droit**

**Précisions:** Sous l'initiative de la direction facultaire et du CSTIP, un important chantier de diffusion et de condensation de l'information a été mis sur pied au lendemain de la visite des expertes. D'abord conçu et alimenté par le bassin doctoral, ce projet visait surtout à mieux accompagner les initiatives de recherche et de rédaction juridique. Au fil du temps, le projet a suscité un vif intérêt chez les étudiantes et les étudiants. Des onglets visant l'équité, la diversité et l'inclusion ont vu le jour; d'autres abordant des questions de soutien plus général s'y sont greffés. Ce site, en cours de construction, mais bien avancé, constitue une mine d'informations et de conseils pour les étudiantes et les étudiants, notamment sur les ressources facultaires et institutionnelles à leur disposition, les évaluations en droit, la rédaction de travaux, d'un mémoire ou d'une thèse, les bonnes pratiques en recherche, dont les façons d'éviter le plagiat, les demandes de bourses et les façons de garnir un curriculum vitae de jeune chercheur, notamment par la rédaction d'articles scientifiques et la présentation de conférences. La conseillère en orientation du Service du développement professionnel entièrement dédiée à la FD a aussi conçu un onglet détaillé et constructif sur l'emploi, la formation professionnelle et le réseautage.

**Résultats escomptés :** Ce portail, auquel ont déjà accès nos étudiantes et étudiants aux cycles supérieurs, constitue une avancée très importante pour leur soutien tant concernant leur parcours académique que leur insertion professionnelle. S'agissant expressément de ce dernier point, le portail contient de multiples informations sur les différentes formations offertes (notamment par la FÉSP) visant le développement de compétences professionnelles et l'employabilité, sur des activités de réseautage, sur les ressources UL relatives à l'insertion professionnelle et bien plus encore. Différents rapports ou études démontrent clairement le lien entre la connaissance par les étudiantes et étudiants des débouchés professionnels, le développement de leurs compétences professionnelles et leur persévérance et le taux de diplomation.

#### **A-14.2 : Créer le guide d'information, incluant des informations liées à l'insertion professionnelle**

**Précisions:** Le portail des études supérieures ayant été créé, il sera alors beaucoup plus aisé de produire le document en question. Nous allons extraire de ce portail les informations pertinentes pour les étudiantes et étudiants en processus d'admission, les inclure dans ce guide et rendre ce dernier accessible aux étudiantes et étudiants en processus d'admission.

**Résultats escomptés :** Ce guide aura l'immense avantage d'informer les étudiantes et étudiants souhaitant s'inscrire dans nos programmes d'études supérieures sur les débouchés professionnels auxquels ils peuvent s'attendre à la suite de leur diplomation. De plus, ce guide sera l'occasion de clarifier

des informations parfois erronées que des étudiantes et des étudiants internationaux entretiennent, particulièrement le fait que l'obtention de leur maîtrise ou de leur doctorat leur donnerait un accès direct à l'École du Barreau du Québec.

**R15 - Que l'on mette en place des mesures afin de systématiser l'encadrement des étudiantes et des étudiants à la maîtrise recherche et au doctorat, incluant des comités d'encadrement de thèse.**

**A-15.1 : Améliorer les pratiques administratives destinées à accompagner les étudiantes et étudiants dans leur cheminement et leur encadrement**

**Précisions:** La Faculté prendra les mesures pour s'assurer que le plan de collaboration est conclu entre les directeurs et directrices de thèse et leurs étudiantes et étudiants et en systématisera l'utilisation. En parallèle, le développement d'outils de gestion et de meilleure communication permettra aux étudiantes et étudiants de mieux connaître les étapes cruciales propres à leur cheminement.

**Résultats escomptés :** Accroître le sentiment de satisfaction des étudiantes et étudiants envers leur programme d'études, tout en améliorant le taux de diplomation (voir aussi R-16).

**A-15.2 : Organiser des rencontres informelles entre professeurs et professeures pour discuter de l'encadrement des étudiantes et étudiants des cycles supérieurs**

**Précisions :** De manière informelle, par exemple autour d'un repas le midi, initier des échanges entre collègues au sujet notamment des enjeux, des difficultés, des trucs et astuces et des bonnes pratiques relativement à l'encadrement aux cycles supérieurs. Le partage d'exemples de bons plans de collaboration sera aussi encouragé.

**Résultats escomptés :** Des professeures et professeurs, particulièrement les nouveaux, mieux outillés pour l'encadrement d'étudiantes et d'étudiants.

**A-15.3 : Sonder anonymement les étudiantes et étudiants des cycles supérieurs actuels de la FD sur la relation d'encadrement qu'ils entretiennent avec leur direction de recherche**

**Précisions:** Les doléances quant à la relation d'encadrement constituent une des raisons importantes des consultations par les étudiantes et étudiants auprès du Centre de soutien aux cycles supérieurs. Il est essentiel d'obtenir plus d'informations à ce sujet et de connaître anonymement le point de vue des étudiantes et étudiants sur leur satisfaction et les propositions ou suggestions qu'ils pourraient avoir afin d'améliorer leur relation d'encadrement.

**Résultats escomptés :** L'obtention du point de vue documenté de nos étudiantes et étudiants aux cycles supérieurs est essentielle pour tenir par la suite des discussions éclairées et constructives à ce sujet avec les professeures et professeurs.

**A-15.4 : Créer un comité facultaire *ad hoc* afin de réfléchir aux moyens pour améliorer la relation d'encadrement**

**Précisions:** Un comité formé de professeures et professeurs, auquel se joindront les directrices de programmes, éventuellement une personne représentant la FÉSP et la vice-doyenne aux études et à l'expérience étudiante, se penchera sur des moyens à mettre en place pour optimiser la relation

d'encadrement, que ce soit la mise en place de formations à ce sujet, l'adoption de Lignes directrices, le partage de bonnes pratiques, notamment quant au plan de collaboration, ou encore la mise en place de comités d'encadrement.

**Résultats escomptés** : L'obtention d'un meilleur encadrement des travaux de recherche des étudiantes et étudiants, favorisant ainsi l'avancement de leurs études et ultimement la bonification du taux de diplomation.

#### **R16 - Que l'on poursuive les efforts visant à améliorer la diplomation aux études supérieures.**

Cette recommandation est importante et en recoupe d'autres. Aussi, les actions à prendre afin d'améliorer le taux de diplomation aux études supérieures touchent trois grands volets, à savoir le recrutement (16.1), l'admission (16.2) et le soutien des étudiantes et étudiants (16.3). Nous avons donc choisi de proposer trois actions principales qui se déclineront en « sous-actions ».

##### **A-16.1 : Améliorer la qualité du recrutement**

###### **A-16.1.1 : Poursuivre le travail proactif de notre responsable de promotion et d'informations sur les études (RIPE)**

**Précisions**: Depuis avril 2019, la FD compte une RIPE dans les rangs de son personnel administratif, ce qui a eu pour effet de structurer davantage les activités de recrutement, particulièrement les nombreuses séances d'information organisées à propos de tous nos programmes et les journées portes ouvertes. Diplômée du baccalauréat en droit et ayant une scolarité de maîtrise en droit de notre Faculté, elle connaît très bien nos programmes et adopte une approche individuelle et personnalisée très efficace en matière de recrutement.

###### **A-16.1.2 : Mise en place d'un comité sur l'internationalisation du recrutement**

**Précisions**: Ce comité, créé récemment à la faveur d'un financement obtenu dans le cadre du Programme d'appui financier UL pour 2021-2022 (initiatives en lien avec le Plan stratégique UL et le Plan d'action du Vice-rectorat aux études et aux affaires étudiantes), a comme objectifs principaux de développer de nouvelles activités et stratégies de recrutement à l'international, de développer de nouveaux partenariats et d'accroître nos bassins de recrutement à l'étranger, notamment en Afrique et en Amérique latine. Il est formé de la vice-doyenne aux études et à l'expérience étudiante, des directrices de programmes aux cycles supérieurs, d'une professeure ou d'un professeur de la Faculté, de la RIPE et d'une étudiante ou d'un étudiant international de la FD.

**Résultats escomptés** : Après une phase (en cours) de cueillette de données, où le comité reçoit différentes personnes-ressources UL pour se documenter sur les multiples stratégies de recrutement à l'international (par exemple les passages intégrés internationaux avec la mobilité étudiante au premier cycle ou les diplômes consécutifs), le comité fera des choix et développera une stratégie de mise en place des options retenues. L'objectif est de favoriser la rétention d'une mobilité étudiante existante au premier cycle en dirigeant ces étudiantes et étudiants vers nos programmes de deuxième cycle et d'attirer d'autres étudiantes et étudiants étrangers en rendant possible la reconnaissance d'une partie de leurs études faites dans un autre pays, afin qu'ils intègrent un de nos programmes et le complètent plus rapidement.

### **A-16.1.3 : Déployer des efforts supplémentaires pour la rétention de nos étudiantes et étudiants dans les cheminements bidualômants de maîtrise dans notre programme de doctorat**

**Précisions:** Les étudiantes et étudiants français que nous recevons à la Faculté dans le cadre de nos cinq (5) cheminements bidualômants sont souvent de très bons étudiants et il y a de réels avantages à maximiser les efforts afin de les attirer ensuite dans notre programme de doctorat, en cotutelle ou non, à l'issue de leurs études de deuxième cycle. La vice-doyenne aux études et à l'expérience étudiante, les directrices de programmes des cycles supérieurs et la RIPE y travailleront. En ce sens, une bourse d'admission a été créée spécifiquement pour stimuler l'insertion au programme doctoral d'un excellent candidat.

**Résultats escomptés :** Augmenter le nombre de demandes d'admission et le niveau des candidats au doctorat, permettre ainsi une meilleure sélection et ultimement un meilleur taux de diplomation.

### **A-16.2 : Améliorer la qualité et le processus d'admission**

#### **A-16.2.1 : Création d'un comité *ad hoc* pour réfléchir à l'amélioration de la qualité et du processus d'admission**

**Précisions:** Formé de la vice-doyenne aux études et à l'expérience étudiante, des directrices de programmes, de la conseillère à la gestion des études des cycles supérieurs et de deux professeures ou professeurs, ce comité devra réfléchir notamment au rehaussement éventuel des critères d'admission, à l'inclusion éventuelle de tests de classement ou à des stratégies d'« admission graduelle » (admettre l'étudiante ou l'étudiant d'abord au DESS et, sous certaines conditions, autoriser ensuite son passage à la maîtrise professionnelle, par exemple).

**Résultats escomptés :** L'idée est de se doter de moyens pour non pas nécessairement admettre moins d'étudiantes et d'étudiants, mais pour mieux évaluer les chances de réussite des candidats, les diriger vers le programme le mieux adapté et, ultimement, favoriser un meilleur taux de diplomation des étudiantes et étudiants.

### **A-16.3 : Améliorer le suivi et le soutien offerts aux étudiantes et aux étudiants**

#### **A-16.3.1 : Poursuivre le travail du Centre de soutien aux cycles supérieurs**

**Précisions:** Sous la gouverne de la RIPE, une étudiante au doctorat et quelques étudiantes et étudiants mentors sont engagés par la Faculté pour tenir des rencontres individuelles avec des étudiantes et des étudiants qui ressentent le besoin d'obtenir des conseils de pairs dans le cadre de leur parcours académique, pour organiser des conférences thématiques, notamment sur le bien-être académique, le financement des études, le plagiat, les règles sur les notes de bas de page ou les examens doctoraux. Aussi, une initiative très porteuse a été mise en place à la session H2021 pour les étudiantes et étudiants au doctorat : les retraites de rédaction au Monastère des Augustines, servant à briser l'isolement, éviter la procrastination, faire vivre aux étudiantes et étudiants des expériences susceptibles d'accroître leur bien-être (ex. : séances de yoga), etc.

**Résultats escomptés :** Toutes ces actions, qui seront à poursuivre et encore à bonifier, servent à soutenir les étudiantes et étudiants aux cycles supérieurs et ultimement, à bonifier le taux de diplomation.

### **A-16.3.2 : Terminer la création du Portail des études supérieures**

**Précisions:** Voir A-14.1. Ce portail a été créé et sera enrichi précisément pour mieux accompagner, soutenir et orienter nos étudiantes et étudiants des cycles supérieurs.

**Résultats escomptés :** Une plus grande centralisation et un meilleur repérage de multiples informations au bénéfice des étudiantes et étudiants aux cycles supérieurs.

### **A-16.3.3 Améliorer et resserrer le cheminement des doctorants**

**Précisions:** Insérer des préalables à certains cours et/ou examens et devancer l'échéancier des examens doctoraux, sachant qu'il faudra ajuster le plan d'attribution des bourses de réussite en conséquence.

**Résultats escomptés :** Un cheminement plus systématisé (moins aléatoire) favorisera une meilleure persévérance des étudiantes et étudiants et ultimement, un meilleur taux de diplomation.

## **4. Actions proposées pour répondre aux suggestions**

Afin de répondre à chacune des suggestions [S] du CIEP, les actions suivantes sont proposées [AS] :

**S1 - Que l'on revoie les acquis reconnus dans le cadre de la passerelle entre le DEC en techniques juridiques et le baccalauréat en droit.**

### **AS-1.1 : Proposer une nouvelle passerelle mieux adaptée à cette catégorie de candidats**

**Précisions:** Les candidats admis au B-DRT sur la base d'un DEC en techniques juridiques ont droit à la reconnaissance de 12 crédits dans le cadre de notre programme. Ce nombre est le plus élevé de toutes les facultés de droit du Québec et n'est pas justifié en raison des notes obtenues par ces candidats dans notre programme. La scission de certains de nos cours actuels, notamment le cours d'introduction au droit (DRT-1000) et celui portant sur la recherche documentaire et la rédaction d'une note de recherche (DRT-1008) facilitera l'adoption d'une nouvelle politique mieux adaptée.

**Résultats escomptés :** Permettre de reconnaître des acquis davantage en phase avec la formation antérieure de ces candidats.

**S2 - Que l'on poursuive la réflexion entamée sur le nombre de crédits nécessaires pour permettre l'atteinte des objectifs du baccalauréat.**

### **AS-2.1 : Réfléchir au nombre de crédits exigés pour les diverses règles du B-DRT**

**Précisions:** Le programme actuel compte 99 crédits, ce qui est élevé pour un programme de baccalauréat. La révision institutionnelle des cours formant la règle 5 du rapport de cheminement (cours hors discipline) est une occasion de se pencher sur cette question, de même que la remise en cause de la règle actuelle accordant une valeur de trois crédits à chacun des cours de notre programme.

**Résultats escomptés :** S'assurer d'une adéquation entre le nombre de cours exigés de nos étudiantes et étudiants et la durée normale des études pour un programme de baccalauréat.

**S3 - Que l'on s'assure que la charge de travail corresponde au nombre de crédits attribués aux différentes activités de formation du baccalauréat.**

**AS-3.1 : Revoir la règle actuelle accordant une valeur uniforme de trois crédits à tous les cours du programme**

**Précisions :** Certains cours de notre programme se prêtent à une réévaluation du nombre de crédits applicables, notamment les cours relatifs à l'apprentissage des techniques de recherche et de rédaction. Nous envisageons également la création de nouveaux cours obligatoires de deux crédits, notamment ceux portant sur les fondements du droit et sur l'interprétation juridique.

**Résultats escomptés :** S'assurer que le nombre de crédits correspond exactement à la charge de travail applicable à chacun des cours de notre programme.

**S4 - Que l'on s'assure que l'attribution des places est équitable dans les cours du baccalauréat où le nombre de places est limité.**

**AS-4.1 Revoir le processus d'inscription aux cours les plus populaires du programme**

**Précisions :** La date d'inscription aux cours est déterminée en fonction du nombre de crédits universitaires acquis (tous programmes confondus), ce qui avantage systématiquement les étudiantes et étudiants ayant réalisé d'autres études universitaires avant leur admission en droit. Il en résulte que les cours optionnels les plus populaires sont systématiquement accaparés par cette clientèle, laissant souvent peu de place aux étudiantes et étudiants issus directement du collégial. Un projet-pilote a été mis en place l'an dernier, consistant à cibler ces cours et à instaurer un processus d'inscription par formulaire, où la gestion des études accorde les places disponibles en fonction du nombre de crédits acquis dans le programme de droit.

**Résultats escomptés :** Même si la procédure instaurée implique une gestion administrative plus lourde, elle assure un accès plus équitable aux cours les plus populaires (cours de type tribunal-école, séminaires, etc.) en donnant un accès prioritaire aux étudiantes et étudiants de 3<sup>e</sup> année. Les étudiantes et étudiants se déclarent très satisfaits des résultats du projet pilote.

**S5 - Que l'on uniformise et diffuse les critères d'évaluation des examens de doctorat et que l'on s'assure qu'ils sont situés au moment adéquat dans le cheminement des étudiantes et étudiants.**

**AS-5.1 : Retravailler les plans de cours, incluant les critères d'évaluation, en comité de programme et les placer sur le nouveau Portail des études supérieures**

**A-5.2 : Poursuivre les rencontres annuelles avec les doctorantes et les doctorants portant sur les examens**

**Précisions :** Initiées l'an dernier, en pleine pandémie, ces rencontres ont comme objectif d'expliquer et de démystifier ce que constituent les examens doctoraux et quelles en sont les attentes précises. La



direction de programme en explique les tenants et aboutissants et quelques doctorantes et doctorants les ayant réussis sont invités à faire quelques témoignages et à partager leur expérience.

**Résultats escomptés** : Rassurer les étudiantes et étudiants et surtout les informer précisément sur ce qui est attendu de leur part à ces examens.

#### **AS-5.3 : Harmoniser et mettre à jour la documentation administrative pertinente**

**Précisions** : La direction de programme se propose de simplifier le cadre réglementaire visant les examens doctoraux (rétrospectif et prospectif), en précisant les plans de cours et en insérant à la structure de programme des prérequis destinés à accroître la cohérence du cheminement.

#### **AS-5.4 : Apporter des modifications au Règlement sur la thèse**

**Précisions** : La direction du programme doctoral initiera un processus de consultation destiné à mieux préciser les exigences de la thèse doctorale, incluant la composante de la thèse par articles, le nombre de pages, etc.

### **S6 - Que l'on informe les étudiantes et étudiants du baccalauréat des programmes de maîtrise auxquels le programme peut mener.**

#### **AS-6.1 : Pérenniser des rencontres de nature pédagogique au sujet des programmes de maîtrise**

**Précisions** : Les étudiantes et étudiants de deuxième et de troisième année au B-DRT bénéficient de rencontres annuelles de nature pédagogique, où le directeur de programme leur transmet une foule d'informations sur les cours optionnels et les suites de leur programme de baccalauréat. Depuis l'an dernier, la RIPE participe à ces rencontres et publicise nos divers programmes de maîtrise.

**Résultats escomptés** : Faire en sorte que nos futurs diplômés du B-DRT prolongent leurs études en intégrant les cycles supérieurs, alors qu'ils sont habitués à accéder rapidement au marché du travail.

#### **AS-6.2 : Mieux publiciser les passages intégrés vers la maîtrise**

**Précisions** : Il existe actuellement quatre passages intégrés qui demeurent encore peu populaires parce que non connus des étudiantes et étudiants. Une fois que nous aurons procédé aux modifications liées aux programmes de maîtrise professionnelle (retirer les majeures), les passages intégrés seront revus en conséquence et beaucoup mieux publicisés.

**Résultats escomptés** : L'objectif est de retenir nos meilleurs étudiantes et étudiants en les faisant poursuivre à la maîtrise, tout en se voyant accorder la reconnaissance de neuf ou douze crédits doublement contributives à leurs cheminements (baccalauréat et maîtrise). Tel que mentionné en A-16.1.2, le recrutement d'étudiantes et d'étudiants en mobilité internationale au premier cycle pour une inscription à la maîtrise via les passages intégrés internationaux sera favorisé.

**S7 - Que l'on s'assure de la fréquence de l'offre des cours à option au baccalauréat et que l'on informe suffisamment à l'avance les étudiantes et les étudiants de cette offre de cours.**

**AS-7.1 : Publiciser les cours optionnels des sessions à venir**

**Précisions:** Après avoir complété leur cursus obligatoire, nos étudiantes et étudiants s'inscrivent à des cours optionnels et apprécient alors d'avoir un aperçu des cours qui seront offerts au cours de la session suivante. Au cours des dernières années, nous tentons de publier plus rapidement cet aperçu des cours à venir, notamment pour la session d'été. Par ailleurs, nous tentons d'offrir plus d'une fois par année des cours qui, malgré leur statut de cours optionnels, sont suivis massivement en raison de leur importance pour la formation professionnelle de nos diplômés (Barreau ou Chambre des notaires).

**Résultats escomptés :** Une meilleure prise de décision de la part de nos étudiantes et étudiants, résultants d'une plus grande prévisibilité dans notre offre de cours.

## 5. Échéancier

N° d'action	Action proposée	Session de réalisation	Responsable
<b>R1 - Que l'on s'assure que les activités existantes du baccalauréat couvrent les secteurs en émergence dans le domaine.</b>			
A-1.1	Introduire une formation obligatoire sur les peuples autochtones et le droit	A2023	Doyenne
A-1.2	Intégrer l'étude de l'interaction entre le droit et les nouvelles technologies dans le contenu de certains cours	A2023	VD études
A-1.3	Introduire un nouveau cours optionnel multicycle <i>Droit et chaînes de blocs</i>	A2022	Doyenne
A-1.4	Introduire un nouveau cours optionnel sur le droit et les politiques de santé	A2023	Doyenne
<b>R2 - Que les enseignantes et les enseignants se concertent afin d'assurer la cohérence de la formation selon une approche-programme, tant au baccalauréat qu'à la maîtrise.</b>			
A-2.1	Tenir des rencontres de programme avec les professeures et professeurs enseignant au baccalauréat		Direction de programme
A-2.2	Prévoir une semaine intensive du cours <i>L'Univers du droit</i> , avant le début de chaque session	En place	-
A-2.3	Organiser des rencontres sectorielles de concertation entre les enseignantes et les enseignants du baccalauréat	A2022	Direction de programme
<b>R3 - Que l'on évalue la pertinence des cours et la cohérence des thématiques des cours hors du domaine du savoir au sein du baccalauréat.</b>			
A-3.1	Revoir l'offre de cours hors discipline offerts aux étudiantes et étudiants en droit	A2022	Direction de programme
<b>R4 - Que l'on diversifie les milieux de stage et que l'on augmente le nombre de places disponibles pour les étudiantes et étudiants du baccalauréat.</b>			
A-4.1	Établir des liens de collaboration forts avec des personnes clés de la fonction publique québécoise (gouvernement, sociétés d'État et organismes publics) pour développer une offre de stages intéressante	En cours	DP et VD études
<b>R5 - Que l'on intègre davantage de formation axée sur l'apprentissage expérientiel dans les activités du baccalauréat.</b>			
A-5.1	Réintituler la règle de cheminement 3 <i>Formation pratique et à l'expression juridique</i> et exiger 6 crédits	A2023	Doyenne
A-5.2	Créer deux nouveaux cours <i>Tribunal-école</i>	Administratif : En place Travail : A2022	Doyenne
A-5.3	Créer de nouvelles cliniques juridiques universitaires dans la foulée du Projet de loi 75 intitulé <i>Loi visant à améliorer l'accessibilité et l'efficacité de la justice, notamment pour répondre à des conséquences de la pandémie de la COVID-19</i>	A2023	VD études
A-5.4	Former un comité de professeures et de professeurs afin de créer d'autres opportunités d'apprentissage expérientiel	H2022	Direction de programme
A-5.5	Mieux tirer profit de nos liens de collaboration avec des cabinets de pratique privée (notaires et avocats)	En continu	Direction de programme
A-5.6	Créer un cours intitulé <i>Stage d'été axé sur la carrière II</i>	A2022	Doyenne
<b>R6 - Que l'on s'assure que les activités du baccalauréat permettent de développer les compétences en communication écrite et orale.</b>			
A-6.1	Scinder le cours obligatoire DRT-1008 <i>Documentation juridique et</i>	A2023	Doyenne

N° d'action	Action proposée	Session de réalisation	Responsable
	<i>rédaction d'une note de recherche</i> en deux afin d'y affecter expressément une partie sur la rédaction juridique		
A-6.2	Réfléchir à l'ajout d'un crédit obligatoire pour développer la compétence orale des étudiantes et étudiants	A2023	Doyenne
A-6.3	Créer un nouveau cours optionnel sur la rédaction juridique avancée	A2023	Doyenne
<b>R7 - Que l'on s'assure qu'au terme du baccalauréat, les étudiantes et les étudiants ont été initiés aux questions interculturelles et internationales, aux enjeux liés au développement durable et que l'on renforce les dimensions éthiques et déontologiques dans le programme.</b>			
A-7.1	Introduire une formation obligatoire sur les peuples autochtones et le droit (questions interculturelles)	A2023	Doyenne
A-7.2	Modifier le contenu du cours DRT-1000 <i>L'Univers du droit</i> (dimensions éthiques et déontologiques)		Doyenne
A-7.3	Cibler des cours obligatoires pour initier les étudiantes et étudiants aux enjeux liés au développement durable		VD études
A-7.4	Améliorer la visibilité et la récurrence des cours abordant des dimensions éthiques et déontologiques	A2022	VD études
<b>R8 - Que l'on s'assure que les activités répondent aux besoins de formation en méthodologie de la recherche dans le domaine.</b>			
A-8.1	Scinder le cours obligatoire DRT-1008 <i>Documentation juridique et rédaction d'une note de recherche</i> en deux afin d'y affecter expressément une partie sur la recherche documentaire en droit	A2023	Doyenne
A-8.2	Modifier le contenu du cours DRT-1000 <i>L'Univers du droit</i>	A2023	Doyenne
A-8.3	Créer un nouveau cours obligatoire sur l'interprétation juridique	A2023	Doyenne
A-8.4	Réfléchir à la création d'un nouveau cours obligatoire sur les fondements du droit	H2022	VD études
A-8.5	Formuler une proposition de refonte de ces cours	Action posée	-
<b>R9 - Que l'on élimine les disparités en ce qui a trait au contenu et à l'évaluation dans les cours du baccalauréat comportant plusieurs sections.</b>			
A-9.1	Favoriser le partage par les enseignantes et les enseignants de plusieurs sections du même cours de leurs plans de cours et de leurs modalités d'évaluation	A2022	Direction de programme
<b>R10 - Que l'on diversifie les méthodes pédagogiques et les méthodes d'évaluation utilisées dans les activités du baccalauréat.</b>			
A-10.1	Proposer des modalités pédagogiques diversifiées par l'entremise d'un portail pédagogique pour tous les enseignantes et les enseignants de la Faculté	Action posée	VD études
A-10.2	Poursuivre la tenue des demi-journées annuelles de l'enseignement	En continu	VD études
<b>R11 - Que l'on s'assure que les exigences linguistiques en anglais sont adéquates par rapport au profil de sortie visé et que l'on en informe les étudiantes et les étudiants.</b>			
A-11.1	S'assurer d'introduire la lecture de textes en anglais dans certains cours	A2022	Direction de programme
<b>R12 - Que l'on procède à une réflexion sur la structure et la pertinence des majeures au sein de la maîtrise.</b>			
A-12.1	Procéder à une réflexion sur les champs de spécialisation de nos programmes de maîtrise dans le cadre du comité de programme élargi et plus globalement avec les professeures et professeurs	Action posée	VD études
A-12.2	Regrouper les quatre majeures de la maîtrise professionnelle en une seule avec des concentrations	A2023	Doyenne

N° d'action	Action proposée	Session de réalisation	Responsable
A-12.3	Revoir et élaguer l'offre de cours actuellement prévue dans la règle 1 des majeures lors de la création des concentrations	A2023	Doyenne
<b>R13 - Que l'on informe davantage les étudiantes et les étudiants du baccalauréat sur les professions et employeurs potentiels.</b>			
A-13.1	Poursuivre les démarches proactives de la conseillère en emploi du SDP	En continu	VD études
A-13.2	Multiplier et diversifier les occasions de rencontres entre les étudiantes et étudiants et les divers milieux de pratique	En continu	VD études
<b>R14 - Que l'on mette à la disposition des étudiantes et des étudiants de la maîtrise et du doctorat un guide d'information incluant des informations liées à l'insertion professionnelle, et ce, dès le début du processus d'admission dans le programme.</b>			
A-14.1	Terminer la création du Portail des études supérieures en droit	En cours	VD études
A-14.2	Créer le guide d'information, incluant des informations liées à l'insertion professionnelle	A2022	VD études
<b>R15 - Que l'on mette en place des mesures afin de systématiser l'encadrement des étudiantes et des étudiants à la maîtrise recherche et au doctorat, incluant des comités d'encadrement de thèse.</b>			
A-15.1	Améliorer les pratiques administratives destinées à accompagner les étudiantes et étudiants dans leur cheminement et leur encadrement	A2022	VD études
A-15.2	Organiser des rencontres informelles entre professeures et professeurs pour discuter de l'encadrement des étudiantes et étudiants aux cycles supérieurs	H2022	VD études
A-15.3	Sonder anonymement les étudiantes et étudiants des cycles supérieurs actuels de la FD sur la relation d'encadrement qu'ils entretiennent avec leur direction de recherche	H2022	VD études
A-15.4	Créer un comité facultaire <i>ad hoc</i> afin de réfléchir aux moyens pour améliorer la relation d'encadrement	H2022	VD études
<b>R16 - Que l'on poursuive les efforts visant à améliorer la diplomation aux études supérieures.</b>			
A-16.1	Améliorer la qualité du recrutement		
A-16.1.1	Poursuivre le travail proactif de notre responsable de promotion et d'informations sur les études (RIPE)	En continu	VD études
A-16.1.2	Mise en place d'un comité sur l'internationalisation du recrutement	En cours depuis A2021	VD études
A-16.1.3	Déployer des efforts supplémentaires pour la rétention de nos étudiantes et étudiants dans les cheminements bidualomants de maîtrise dans notre programme de doctorat	En cours	Directions de programmes
A-16.2	Améliorer la qualité et le processus d'admission		
A-16.2.1	Création d'un comité <i>ad hoc</i> pour réfléchir à l'amélioration de la qualité et du processus d'admission	H2022	VD études
A-16.3	Améliorer le suivi et le soutien offerts aux étudiantes et aux étudiants		
A-16.3.1	Poursuivre le travail du Centre de soutien aux cycles supérieurs	En cours	VD études
A-16.3.2	Terminer la création du Portail des études supérieures	En cours	VD études
A-16.3.3	Améliorer et resserrer le cheminement des doctorants	A2022	Directrice du programme de doctorat

<b>S1 - Que l'on revoie les acquis reconnus dans le cadre de la passerelle entre le DEC en techniques juridiques et le baccalauréat en droit.</b>			
AS-1.1	Proposer une nouvelle passerelle mieux adaptée à cette catégorie de candidats	A2023	Direction de programme de 1 <sup>er</sup> cycle
<b>S2 - Que l'on poursuive la réflexion entamée sur le nombre de crédits nécessaires pour permettre l'atteinte des objectifs du baccalauréat.</b>			
AS-2.1	Réfléchir au nombre de crédits exigés pour les diverses règles du B-DRT	A2023	VD études
<b>S3 - Que l'on s'assure que la charge de travail correspond au nombre de crédits attribués aux différentes activités de formation du baccalauréat.</b>			
AS-3.1	Revoir la règle actuelle accordant une valeur uniforme de trois crédits à tous les cours du programme	A2023	VD études
<b>S4 - Que l'on s'assure que l'attribution des places est équitable dans les cours du baccalauréat où le nombre de places est limité.</b>			
AS-4.1	Revoir le processus d'inscription aux cours les plus populaires du programme	A2022	Comité de programme
<b>S5 - Que l'on uniformise et diffuse les critères d'évaluation des examens de doctorat et que l'on s'assure qu'ils sont situés au moment adéquat dans le cheminement des étudiantes et étudiants.</b>			
AS-5.1	Retravailler les plans de cours, incluant les critères d'évaluation, en comité de programme et les placer sur le nouveau Portail des études supérieures	A2022	Direction du programme de doctorat
AS-5.2	Poursuivre les rencontres annuelles avec les doctorantes et les doctorants portant sur les examens	En continu	Direction du programme de doctorat
AS-5.3	Harmoniser et mettre à jour la documentation administrative pertinente	H2022	Directrice du programme de doctorat
AS-5.4	Apporter des modifications au Règlement sur la thèse	H2022	Directrice du programme de doctorat
<b>S6 - Que l'on informe les étudiantes et étudiants du baccalauréat des programmes de maîtrise auxquels le programme peut mener.</b>			
AS-6.1	Pérenniser des rencontres de nature pédagogique au sujet des programmes de maîtrise	En cours	Direction de programme de 1 <sup>er</sup> cycle
AS-6.2	Mieux publiciser les passages intégrés vers la maîtrise	A2023	VD études
<b>S7 - Que l'on s'assure de la fréquence de l'offre des cours à option au baccalauréat et que l'on informe suffisamment à l'avance les étudiantes et les étudiants de cette offre de cours.</b>			
AS-7.1	Publiciser les cours optionnels des sessions à venir	En cours	Direction de programme de 1 <sup>er</sup> cycle

## 6. Remerciements

La doyenne de la Faculté remercie la vice-doyenne aux études et à l'expérience étudiante, Mme Anne-Marie Savard, la vice-doyenne à la recherche et aux affaires externes et directrice du programme de doctorat, Mme Marie-Ève Arbour, le directeur du programme de baccalauréat, M. Daniel Gardner, l'ancien directeur des programmes des cycles supérieurs, M. Alexandre Stylios, l'actuelle directrice des programmes de deuxième cycle, Mme Mélanie Samson, ainsi que les membres des comités de programmes élargis et différents professeurs et professeures qui ont contribué à l'élaboration de ce plan d'action.

La doyenne remercie également les expertes externes pour leurs commentaires éclairants ainsi que les nombreuses enseignantes et les nombreux enseignants, les personnes diplômées et étudiantes et étudiants qui ont participé aux consultations et seront invités à collaborer à la réalisation de plusieurs des actions identifiées. Des remerciements sont aussi adressés aux conseillères à la gestion des études, Mesdames Lise Brais et Véronique Bédard pour leur contribution ponctuelle à certains dossiers et à l'adjointe à la vice-doyenne aux études et à l'expérience étudiante, Mme Caroline Roy, pour le travail de relecture et de mise en page du plan d'action.

Finalement, l'appui et les conseils de l'équipe du Vice-rectorat aux études et aux affaires étudiantes responsable de l'évaluation périodique des programmes ont été fort utiles et appréciés et je tiens aussi à les en remercier.



**Anne-Marie Laflamme**  
**Doyenne**  
**Faculté de droit**